

La période de « déconfinement » a débuté le 11 mai, et avec elle son cortège de questions dans de nombreux domaines, en parti-

Un texte paritaire pour anticiper les difficultés

culier sur l'après-virus, la manière de s'adapter pour essayer de reprendre « une vie normale » dans l'attente et l'espoir qu'il disparaisse ou qu'un vaccin soit trouvé. Au regard de la crise que nous traversons sur le plan tant humain qu'économique et industriel, il apparaît essentiel de s'interroger sur le monde dans lequel nous voulons vraiment vivre car celui d'hier n'est plus celui d'aujourd'hui, et celui d'après devra prendre en compte les effets négatifs de cette crise inédite pour un monde meilleur au service de l'humain.

Le gouvernement et les politiques qui dirigent ou ont dirigé notre pays devront, le moment venu, rendre des comptes et tirer les leçons du passé sur les effets néfastes de leurs différentes lois et réformes qui ont mis à mal le système hospitalier et de protection sociale. Pour la Fédération, il faut renforcer notre système de protection sociale et revenir sur toutes les réformes néfastes.

Pour anticiper les difficultés industrielles, et comme nous ne voulions pas être de simples spectateurs face au drame industriel qui se dessine du fait de la crise sanitaire, nous avons tenu à être une Force de propositions. Pour faire suite à notre courrier du 14 avril et en réponse, l'UIMM nous a proposé une première réunion de concertation le 7 mai, une deuxième le 15 mai, et une troisième conclusive le 18 mai. Nous avons réussi à atteindre notre objectif en obtenant la signature d'un texte paritaire avec des propositions à destination des pouvoirs publics pour une reprise de l'activité industrielle, et ce en vue d'éviter les licenciements, de préserver l'emploi, les compétences et de construire l'industrie de demain.

Lors de ces négociations, nous avons revendiqué et obtenu :

- Afin d'éviter les licenciements économiques et de favoriser l'embauche des jeunes, d'étudier la mise en place, pendant une période à déterminer, d'un système de solidarité d'aménagement de fin de carrière, type ARPE, soit deux départs pour une embauche ;
- La mise en place d'un dispositif de préservation de l'emploi industriel pour éviter les licenciements

économiques tout en limitant l'impact sur les salaires et avec comme contrepartie, pendant au minimum sa période de mobilisation, le maintien des emplois ;

- La poursuite du dispositif d'activité partielle jusqu'à la fin de l'année 2020 afin de poursuivre le soutien aux entreprises en sous-activité et d'amortir les conséquences sociales de la crise ;

- Une mobilisation plus importante des outils de la formation professionnelle et la poursuite du FNE-Formation et des fonds mutualisés jusqu'à la fin de l'année 2020 ;

- Un financement conjoint par l'État et l'OPCO 2i de diagnostics industriels permettant des actions de nouvelles organisations du travail, en particulier dans les PME, et un plan d'urgence et de relance en faveur de l'alternance et de l'emploi des jeunes ;

- Un plan massif de développement des compétences dans les secteurs fortement impactés par la crise, visant à préparer les compétences de demain.

En tant qu'organisation syndicale responsable, nous avons tenu à remplir notre rôle en signant, le 18 mai, ce texte paritaire pour nous engager auprès des entreprises et être aux côtés des salariés pour défendre au mieux leurs intérêts et préserver les emplois dans la métallurgie. Toutefois, ces mesures ne pourront être effectives que si elles sont retenues par les pouvoirs publics et utilisées dans un cadre concerté et avec un dialogue social constructif.

Nous avons également obtenu, par le biais de ce texte paritaire, de travailler au sein de la branche sur un plan de relance industriel afin de réfléchir sur l'industrie post-crise et sur les questions de souveraineté industrielle et de relocalisations dans notre pays. Dans ce cadre, il est convenu de prendre connaissance des travaux réalisés par le CESE et par les filières au sein des Comités Stratégiques de Filière (CSF) du Conseil National de l'industrie (CNI) et de mener et de conclure nos travaux d'ici la fin septembre.



Organe officiel de la Fédération confédérée FO de la Métallurgie

Directeur de la publication : Frédéric Homez

Imp.Spéciale FO Métaux
N° de CPPAP: 0220s07170

Rédaction : Temps Forts

Publicité : PMV
9, rue Baudoin, 75 013 Paris

Contact :
01 53 94 54 00
contact@fo-metaux.fr